

## Communiqué de presse du 11 Avril 2018

### Alerte sur la situation de la prise en charge des personnes en précarité en Occitanie

Le ministère de la Cohésion des Territoires a confirmé la mise en place d'un plan d'économie de 57 millions d'euros concernant les établissements qui hébergent et accompagnent les personnes en précarité (CHRS) en quatre ans dont 20 millions dès 2018. Cela se traduit en région Occitanie d'une baisse annoncée par la Direction générale de la cohésion sociale de près de **1 230 000 euros**.

Cette réforme amène à un nivellement par le bas de la qualité de l'accompagnement et va donc **limiter les possibilités d'insertion des personnes hébergées**.

Il y a un véritable risque d'écrémage des publics, notamment la sélection des personnes sans domicile les plus proches de l'autonomie au détriment des plus exclues à fort besoin d'accompagnement, ou encore la sélection des personnes les plus solvables. Les formes d'accompagnement renforcés ou innovantes seront particulièrement affectées. On peut aussi envisager comme conséquence directe **la fermeture de places et des licenciements**.

L'effort financier est demandé aux CHRS alors que les moyens concernant l'hôtel et les lieux précaires ne cessent d'augmenter. En effet, actuellement, nous sommes encore dans une logique de gestion hivernale de l'hébergement avec une reconduction de « plans hiver » et « plans grand froid ». Chaque année pour de nombreuses personnes en difficulté, cela signifie une prise en charge à court terme dans des gymnases, des casernes, des hôtels ou d'autres lieux d'accueil précaires, plutôt qu'une solution de logement durable ou d'hébergement digne et adapté proposé notamment par les CHRS. Nous rappelons que la sortie de l'hiver ne dissipera en rien l'urgence de la situation des plus démunis et les conséquences des risques de remise à la rue sans solution.

Les associations sont prêtes à s'investir dans une politique du « Logement d'abord » mais il ne faut pas ordonner celle-ci à une rationalité purement comptable : ne pas engager la réforme par une diminution rapide et brutale des modalités d'accompagnement et d'hébergement, au risque de provoquer des ruptures de parcours, des reconstitutions de campements, la mise à mal de l'inconditionnalité de l'accueil et la fragilisation de l'accompagnement social. Il est nécessaire de réfléchir et financer conjointement les deux modèles afin d'apporter une réponse la plus adaptée possible aux situations des personnes.

Nous vous invitons à prendre contact avec les associations hébergeant et accompagnant les personnes en précarité (CHRS) afin de constater le travail qui est fait au sein de ces structures et mieux mesurer les conséquences possibles de cette réforme.

Contacts presse :

**Fédération des acteurs de la solidarité Occitanie :**

Anne Claire Hochedel, 06 12 94 32 58, [anne-claire.hochedel@federationsolidairte.org](mailto:anne-claire.hochedel@federationsolidairte.org)

Combes Lise, 06 27 95 06 08, [lise.combes@federationsolidarite.org](mailto:lise.combes@federationsolidarite.org)

**Uriopss Occitanie :** Nolwenn Rivière, 05 34 64 39 78, [n.riviere@uriopss-occitanie.fr](mailto:n.riviere@uriopss-occitanie.fr)